

opposent ont le privilège et le devoir d'exprimer clairement et vigoureusement leurs points de vue quant au fond, comme ceux qui s'opposent à la remise à plus tard de son application ont aussi le privilège et le devoir de formuler leurs objections mais avec modération et discernement.

Un porte-parole du Nouveau parti démocratique a dit que tous les membres de ce groupe participeraient au débat. A mon avis, quelques membres du parti pourraient être choisis pour faire connaître sa position, ce qui épargnerait au Parlement un temps considérable et précieux qu'on pourrait utiliser à l'étude d'autres mesures législatives prioritaires, tel le régime annoncé par le gouvernement visant à assurer un revenu mensuel garanti de \$105 au minimum à nos vieillards nécessiteux. Si les néo-démocrates veulent sincèrement voir l'assurance soins médicaux adoptée rapidement et facilement, le débat actuel leur fournit une occasion splendide de consigner précisément leurs objections quant à la remise à plus tard de l'application du régime, tout en appuyant le principe de la mesure avec enthousiasme et en accordant au gouvernement le mérite qui lui revient d'avoir présenté une des mesures sociales les plus progressistes dont la Chambre a jamais été saisie.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, c'est d'abord avec plaisir que je rends au gouvernement l'honneur qui lui est dû pour avoir présenté une mesure législative plus importante, à mes yeux, pour mes commettants et pour l'ensemble des Canadiens, que toute autre mesure législative dont la Chambre a été saisie depuis les quelques années que je suis ici. Si quelques légères critiques, voire quelques paroles partiales, cela est naturel, se glissent à la fin de mes remarques, le député me pardonnera, je l'espère, de teinter quelque peu mes observations d'esprit de parti.

Il m'a toujours semblé que le droit de recourir à des services de santé, pour réduire au minimum les maux dont l'humanité a hérité, était un droit universel, que ce n'était là que simple bon sens. C'est le propre d'une collectivité civilisée que d'assurer à tous des services scientifiques et salutaires, au moyen de ce qu'on appelle maintenant l'assurance frais médicaux. Je rappelle qu'une nation-sœur, la Nouvelle-Zélande, a fait œuvre de pionnier dans ce domaine au cours des années trente. Bon nombre de pays européens considèrent, depuis des décennies, l'assurance frais médicaux comme l'une des fonctions primordiales d'un gouvernement. En Grande-Bretagne, le parti travailliste a pourvu aux services d'assurance frais médicaux pour tous au cours des années quarante, au fort—je le signale à la Chambre—de problèmes économi-

ques décourageants découlant de la Seconde Guerre mondiale.

J'ai toujours été fier d'appartenir à un parti qui, après son accession au pouvoir en Saskatchewan, fut le premier gouvernement de l'Amérique du Nord à assurer des services d'assurance frais médicaux complets pour tous. Cela s'est fait en dépit d'une opposition fortement organisée et peut-être, comme l'a signalé le député de Bow-River (M. Woolliams) au désavantage politique du gouvernement, sur le plan immédiat. Si c'était le cas alors, le bon sens dont il a fait preuve en assurant ces services n'en est que plus méritoire.

Je souscris aux principes énoncés dans le préambule de la Charte de l'Organisation mondiale de la santé:

Jouir du meilleur état de santé possible est l'un des droits fondamentaux de tout être humain, sans distinction de race, de religion, de croyance politique, de situation économique ou sociale.

Je fais miennes aussi les paroles de la Commission royale d'enquête Hall sur les services de santé:

La Commission est convaincue que, indépendamment des considérations humanitaires, la santé des Canadiens est une question qui nous intéresse tous en tant que nation, et qu'aucun gouvernement éclairé ne peut oublier que la capacité économique des citoyens dépend pour être productive de leur santé et de leur vigueur autant que de leur niveau d'instruction.

Je les estime à propos, alors que nous discutons du retardement de la mise en œuvre du régime pour de prétendues raisons d'ordre économique.

Il y a aussi la déclaration de sir Arthur Newsholme, à laquelle la Commission a souscrit:

Les peuples civilisés sont arrivés à deux conclusions qu'ils ne peuvent éluder, même si leur pleine réalisation dans les faits n'est nulle part parfaitement atteinte.

Tout d'abord, la santé de chacun est un souci social et une responsabilité sociale; et en second lieu, par voie de conséquence, les soins médicaux pour chaque individu (le terme étant pris dans son sens le plus large) sont une condition essentielle à l'efficacité et au bonheur miximums dans une collectivité civilisée.

Je partage l'opinion de la Commission Hall dont une recommandation précise que les objectifs d'une politique nationale ne peuvent être atteints que grâce à un programme universel et complet de services de santé, destiné aux Canadiens et financé grâce à des paiements anticipés. Le régime doit être complet et universel et, aux termes de notre constitution, ce sont les provinces qui doivent l'administrer, même si d'après la présente mesure législative, il doit être en grande partie financé au moyen de subventions du gouvernement fédéral. En outre, je partage le sentiment d'urgence qui a entraîné la Commission à préconiser la tenue d'une conférence fédé-